ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

L'accompagnement à la scolarité vise à :

- aider les jeunes (de la maternelle jusqu'au collège voire lycée) à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir,
- élargir les centres d'intérêt des enfants et adolescents, promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche,
- valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes,
- accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants. L'accompagnement à la scolarité permet également d'offrir un accompagnement et des conseils aux familles dans le cadre du suivi de la scolarité de leur enfant. Il offre aux parents un espace d'information, de dialogue, de soutien, de médiation, leur permettant une plus grande implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.